



La trottinette carottée

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial de Villeray et Petite-Patrie

INFO-RSG EXPRESS

N° 6, 25 janvier 2007



Le mot du directeur

Réévaluations

Elles se déroulent très bien et jusqu'à présent, parmi celles d'entre vous qui ont rencontré les conseillères pédagogiques, vous êtes nombreuses à en être satisfaites. Beaucoup d'entre vous étaient inquiètes de cette réévaluation et je pense que si on la conçoit comme un échange constructif, c'est un excellent moment pour faire le bilan de vos nombreux mois de travail au contact des enfants. Toutes les réévaluations seront complétées dans les délais prévus.

Places subventionnées en cas de déménagement d'une RSG

Avec cet envoi vous trouverez sur le sujet, une circulaire administrative du Ministère de la Famille, destinée au départ au bureau coordonnateur (BC).

Le Ministère a demandé à tous les BC de donner copie de cette circulaire à l'ensemble de leurs RSG, ce qu'il nous fait plaisir de faire.

Projet de la Fondation Chagnon

La trottinette carottée fait partie des 60 BC qui ont reçu une subvention spéciale du Ministère pour développer un projet en relation avec la défavorisation de certains parents et ses conséquences pour les enfants dans les services de garde en milieu familial.

Notre quartier ayant été ciblé par le Ministère comme « défavorisé », notre BC recevra un montant substantiel que nous utiliserons dans un projet global intégrant à la fois les besoins des enfants et ceux des RSG. Parmi vous, 4 personnes auront la possibilité d'aller, avec des collègues d'autres BC, expliquer à la Fondation Chagnon quels sont leurs besoins en formation sur le sujet de ladite « défavorisation ». Pour en savoir plus la lettre ci-jointe.

Le mot administratif

Relevé 24

Vous devez OBLIGATOIREMENT produire et remettre un relevé 24 « frais de garde » aux parents. C'est une loi du Québec et vous devez la respecter. D'autre part, ces renseignements sont utilisés à des fins statistiques.

→ Si une RSG ne le produit pas, un parent pourrait porter plainte au ministère du Revenu et vous occasionner des problèmes.

Attention ! À la case H du relevé 24, vous devez indiquer votre numéro d'assurance sociale et non le numéro de permis du Bureau coordonnateur.



Source : Ministère du Revenu du Québec, Ministère de la Famille.

Assurance professionnelle

Celles qui ont une assurance professionnelle avec leur ancien CPE, chez Blouin, Taillon et Bégin, et dont la police prend fin le 1^{er} avril 2007, pourront adhérer à celle de La trottinette carottée. Le coût sera de 22 \$ pour la période du 1^{er} avril au 31 septembre 2007. Ce montant sera retiré directement de votre paiement du 6 avril 2007. Si vous désirez adhérer, veuillez me téléphoner à La trottinette : Geneviève Chemouil, au poste 10.

QUELQUES RAPPELS

Fiche d'assiduité

Selon l'article XX du *Règlement sur la contribution réduite*, la RSG doit obligatoirement remplir la fiche d'assiduité et la faire signer au parent. Elle doit conserver ce document pendant 6 ans après le départ de l'enfant.

→ En effet, la fiche d'assiduité peut faire l'objet d'une vérification du Bureau coordonnateur mais aussi du Ministère du Revenu du Québec et de celui de la Famille.

Attestation de services de garde reçus

Selon l'article 20 du *Règlement sur la contribution réduite* :

Quand un enfant quitte votre service de garde, vous devez OBLIGATOIREMENT remettre une *Attestation de services de garde reçus* au parent et en envoyer une copie au BC, dès le dernier jour de fréquentation de l'enfant.

Selon l'article 14 du *Règlement sur la contribution réduite* :

Si l'enfant a déjà bénéficié d'une place à 7 \$, le parent doit vous remettre l'*Attestation de services de garde reçus*. Le BC peut refuser un nouveau dossier si ladite attestation est manquante.

→ Lorsque vous inscrivez un nouvel enfant, pensez à demander ce document.

Lorsqu'un enfant change de service de garde

La nouvelle RSG doit envoyer au BC : l'entente de services, un nouveau formulaire de demande d'admissibilité (PCR) rempli et signé par le parent ET l'Attestation de services de garde reçus (eh oui, même si l'enfant était déjà avec La trottinette).

Impôts des RSG

Vous devez garder tous vos bordereaux de paiement. Ils sont la preuve de vos revenus. Si vous avez un comptable, remettez-lui tous ces bordereaux. Pour avoir le total de vos revenus pour l'année 2006, additionnez le total de tous les bordereaux de paiement.

Agence du revenu du Canada

Renseignements généraux : 1-800-959-7383 ou www.arc.gc.ca

Pour vous procurer la brochure « Vous avez une garderie à la maison ? »

par Internet : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/p134/LISEZ-MOI.html>

ou par téléphone : 1 800 959-3376

Ministère du Revenu du Québec

Renseignements généraux : 1-800-267-6299

Ou : 514-864-6299, ou : www.revenu.gouv.qc.ca

Le mot pédagogique

J'me fais une place en garderie

C'est un organisme sans but lucratif qui soutient les familles d'enfants ayant une déficience motrice, dans leur démarches pour intégrer leur enfant dans un service de garde de quartier. L'approche de *J'me fais une place en garderie* repose en grande partie sur le partenariat établi avec les familles, les services de gardes et les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour obtenir des informations ou encore les rencontrer : www.inclusionservicedegarde.com
Tél. : (514) 593-5135

Colloques de formation des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec 4-5-6 mai 2007

Voilà une belle occasion de vous enrichir en participant à des formations et des conférences directement en lien avec votre profession.
(Voir le dépliant joint à cet info)

La fête des neiges de Montréal

**Au parc Jean-Drapeau
du 27 janvier au 11 février 2007**



Plus de 25 activités interactives et sportives sont au programme de la **fête des Neiges de Montréal**, sans oublier les spectacles enlevants dont, en ouverture, *Les Respectables*, puis en primeur, *Caillou c'est moi!* Parmi les nouveautés, des sports inusités tels que le volleyball et le soccer sur neige qui ont été développés et adaptés pour l'hiver. P Pour ne rien manquer, visitez : www.fetedesneiges.com

L'une de vos collègues, Rachida Handaoui, se cherche un appartement pour relocaliser son service de garde. Elle recherche un 6 1/2 et elle peut déménager d'ici le 1^{er} juillet 2007.
Tél. : (514) 271-1942

BON HIVER !